

Rapport annuel

1^{er} avril 2024 au
31 mars 2025

Table des matières

Contenu exigé par la loi	3
Métiers spécialisés Ontario	4
Mandat, vision, mission, valeurs.....	6
Message du président du conseil d'administration	7
Message de la directrice générale	8
Activités annuelles	9
Conformité à la lettre de directives du ministre	11
Activités des services d'inscription.....	12
Mesures du rendement	13
Performance financière	16
Événements importants	17
Vue d'ensemble de la gestion des risques.....	18
Résumé de l'incidence sur les ressources humaines	20
Personnes nommées	22
Comités et sous-comités du conseil d'administration.....	23
États financiers	24

Contenu exigé par la loi

Métiers spécialisés Ontario (MSO) exerce son activité en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* (LOPMS) qui l'a établi et qui énonce ses responsabilités législatives. Dans le cadre de son mandat, MSO assure la prestation de services opérationnels clés qui appuient le système des métiers spécialisés de l'Ontario. Ces services comprennent l'administration des programmes d'apprentissage, la gestion du processus de certification et le maintien d'un registre public des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés pour garantir la confiance à l'égard des normes de formation et de certification. La promotion des métiers spécialisés est effectuée en collaboration avec le ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

La LOPMS impose des obligations de déclaration spécifiques et des pouvoirs relatifs à l'échange d'information qui régissent la reddition de comptes par MSO au ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (le « MTIFDC » ou le « Ministère »). En vertu du paragraphe 48(1)¹, MSO est tenu d'élaborer un rapport annuel pour chaque exercice financier, de le soumettre au ministre et de le rendre public. La forme, le contenu et le moment de la présentation de ce rapport doivent être conformes aux directives données par le Conseil de gestion du gouvernement, comme le stipule le paragraphe 48(2)².

En plus de ces exigences, le paragraphe 48(3)³ autorise le ministre à demander à MSO d'inclure des éléments supplémentaires précis au contenu de son rapport annuel. MSO est également tenu de présenter d'autres rapports ou renseignements que le ministre peut exiger à tout moment, conformément au paragraphe 48(5)⁴.

En plus du rapport annuel, le ministre peut exiger de MSO d'autres rapports et mises à jour pour appuyer la supervision et la transparence. En vertu de l'alinéa 44(1)a)⁵, le ministre a le pouvoir de demander à MSO tout rapport ou renseignement qu'il juge nécessaire. En outre, l'article 64⁶ octroie au ministre le pouvoir d'exiger des rapports de la part des agents de formation autorisés, de MSO et des autres personnes prescrites au moment et sous la forme qu'il précise. Jusqu'à présent, aucune autre personne n'a été prescrite en vertu de cet article et le ministre n'a pas exercé ces pouvoirs pour exiger un ou plusieurs autres rapports en plus du rapport annuel.

MSO demeure déterminé à respecter toutes les obligations législatives et réglementaires, à communiquer au ministre des renseignements exacts en temps opportun et à soutenir un système des métiers spécialisés transparent, responsable et efficace au service de la population de l'Ontario.

¹ Alinéa 44(1)a) : *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28, annexe 1, al. 44(1)a).

² Paragraphe 48(1) : *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28, annexe 1, par. 48(1).

³ Paragraphe 48(2) : *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28, annexe 1, par. 48(2).

⁴ Paragraphe 48(3) : *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28, annexe 1, par. 48(3).

⁵ Paragraphe 48(5) : *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28, annexe 1, par. 48(5).

⁶ Article 64 : *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28, annexe 1, art. 64.

Métiers spécialisés Ontario

Vue d'ensemble

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est un organisme de la Couronne établi en vertu de la LOPMS⁷. MSO est dirigé et géré par un conseil d'administration et une directrice générale/registraire. Le Ministère demeure responsable des décisions réglementaires relatives à la formation par l'apprentissage et à l'orientation générale de MSO.

Pendant l'exercice financier 2024-2025, MSO s'est préparé à assumer à partir du 2 avril 2025 la responsabilité législative de certaines fonctions en matière d'apprentissage et de certification qui relevaient auparavant du Ministère. Il s'agit notamment de l'enregistrement des contrats d'apprentissage, de l'administration des examens et de la délivrance des certificats d'apprentissage. À la suite de cette transition, MSO sera le principal point de contact pour les services d'apprentissage en Ontario, soutenu par des canaux de services accrus et par les centres régionaux dans l'ensemble de la province.

Responsabilités actuelles

MSO est responsable de l'apprentissage et de la formation aux métiers spécialisés et de leur certification en Ontario. En vertu de la LOPMS, ses responsabilités sont les suivantes :

- Mettre en place des programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation pour les métiers spécialisés, y compris des normes de formation et de programmes d'études et des examens de certification.
- Réaliser des travaux de recherche et évaluer s'il est souhaitable qu'un métier soit prescrit en vertu de la Loi et formuler des recommandations au ministre.
- Délivrer des certificats en vertu de la Loi.
- Tenir à jour un registre public des apprenties et apprentis et des titulaires d'un certificat de qualification et d'un certificat de qualification provisoire dans les métiers à accréditation obligatoire.
- Promouvoir les métiers et l'apprentissage, ainsi que l'inclusion et la diversité au sein du système des métiers spécialisés.
- Réaliser des travaux de recherche et collecter des données pour appuyer l'amélioration continue dans le système des métiers spécialisés.
- Collaborer avec d'autres gouvernements canadiens au Programme des normes interprovinciales Sceau rouge, aux normes des métiers et aux accords de mobilité.
- Réaliser les autres objets prescrits.

Responsabilités supplémentaires (à compter du 2 avril 2025)

À compter du 2 avril 2025, la responsabilité législative des fonctions supplémentaires suivantes a été transférée du Ministère à MSO :

- Inscription des apprenties et apprentis et gestion des certificats d'apprentissage.
- Délivrance de certificats d'apprentissage à la réussite d'un programme.
- Administration des examens, y compris des examens de certification.
- Évaluation de l'expérience et des qualifications des personnes qui n'ont pas suivi de programme d'apprentissage en Ontario.

Planification et renforcement des capacités en 2024-2025

Pour se préparer à la transition dans l'exercice des responsabilités en avril 2025, MSO a réalisé d'importantes activités de planification et de renforcement des capacités, y compris celles-ci :

- Prolongation des heures d'ouverture du centre d'appels et mise à jour des ressources Web pour mieux soutenir la clientèle pendant la transition.
- Élaboration d'un modèle régional de services, des centres de services régionaux devant être établis en 2025-2026 à Thunder Bay, Ottawa, London et Vaughan.
- Progression de l'état de préparation opérationnel pour l'administration des examens en donnant la priorité à l'assouplissement de la réservation des places et à l'amélioration de l'accessibilité pour les apprenties et apprentis et pour les candidates et candidats à l'évaluation d'équivalence professionnelle dans toute la province.

Ces mesures démontrent l'engagement de MSO à assurer la prestation de services modernes et axés sur la clientèle et à améliorer l'accessibilité au sein du système des métiers spécialisés de l'Ontario.

⁷ Gouvernement de l'Ontario (2021). *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28. Extraite de <https://www.ontario.ca/lois/loi/s21028#BK48>

Mandat

MSO est un organisme de la Couronne supervisé par le Ministère. L'organisme est chargé de s'assurer la conformité de la formation et de la certification des apprenties et apprentis et des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés aux normes de qualité les plus rigoureuses et de soutenir ainsi une main-d'œuvre des métiers spécialisés solide et compétitive en Ontario. En plus de ses responsabilités en matière de certification et de prestation de services, MSO promeut les carrières gratifiantes des métiers spécialisés et sensibilise le public à leur contribution essentielle à l'économie de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario définit le rôle et les responsabilités de MSO à l'article 40 de la LOPMS⁸, à savoir :

- Établir les programmes d'apprentissage et de formation, y compris les normes et les examens de certification.
- Réaliser des travaux de recherche pour évaluer et recommander la désignation de métiers en vertu de la Loi.
- Délivrer les certificats de qualification et évaluer l'équivalence professionnelle des personnes candidates qui n'ont pas suivi de programme d'apprentissage.
- Tenir à jour un registre public des apprenties et apprentis et des titulaires de certificat dans les métiers à accréditation obligatoire.
- Soutenir le ministre dans la promotion des métiers spécialisés, de l'apprentissage, de l'inclusion et de la diversité.
- Soutenir les initiatives de recherche concernant les métiers spécialisés et l'apprentissage, en collaboration avec le ministre.
- Collaborer avec les gouvernements canadiens au programme du Sceau rouge et aux normes des métiers, en partenariat avec le ministre.

Vision

Promouvoir l'Ontario comme l'endroit idéal où peuvent prospérer les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés.

Mission

Soutenir la réussite économique de l'Ontario en tant qu'organisme responsable de l'élaboration de normes de pointe dans les métiers, et ce, afin de répondre aux possibilités d'aujourd'hui et aux défis de demain.

Valeurs

- Professionnalisme : Nous établissons des normes élevées pour une main-d'œuvre des métiers spécialisés valorisée et digne de confiance.
- Accessibilité : Nous créons des parcours vers les métiers spécialisés clairs et simples pour toutes et pour tous.
- Agilité : Nous assurons une formation et des normes de certification de pointe.
- Collaboration : Nous établissons des partenariats solides avec les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés, les employeurs et les agents de formation autorisés.
- Engagement : Nous sommes à la disposition des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés, à l'endroit et au moment où ils ont besoin de nous.

⁸ Gouvernement de l'Ontario (2021). *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, L.O. 2021, c. 28. Extraite de <https://www.ontario.ca/lois/loi/s21028#BK48>

Message du président du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de Métiers spécialisés Ontario de l'année 2024-2025.

L'année dernière a été celle d'une importante étape pour notre organisme, celle du travail préparatoire à la transition ambitieuse des responsabilités en matière d'examens de certification et d'inscription aux programmes d'apprentissage de la province. Ce travail accroît le rôle de Métiers spécialisés Ontario dans le soutien des apprenties et apprentis, des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés et des employeurs de l'Ontario.

Nous avons également accueilli en 2024 Candice White, à titre de directrice générale et registraire. Sous sa direction, l'organisme a traversé cette période de changement avec clarté, détermination et en accordant une attention particulière à l'excellence du service.

L'année dernière, nous avons modernisé l'accès en ligne des gens à nos services, avons accru notre promotion des métiers spécialisés comme carrière de choix, y compris en soutenant en partenariat avec le Ministère les salons de l'emploi « Prochain niveau! » qui ont accueilli près de 45 000 élèves — et avons continué de promouvoir la diversité, l'équité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance à l'échelle du secteur.

J'adresse mes sincères remerciements à notre conseil d'administration, aux membres de notre personnel et à nos partenaires de l'industrie pour leur dévouement continu. À l'aube de notre troisième année d'activité, je suis enthousiasmé par ce que l'avenir nous réserve.

Ensemble, nous bâtissons un système efficace pour les apprenantes et apprenants, les employeurs et les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés — et nous faisons de l'Ontario le meilleur endroit où faire carrière dans les métiers spécialisés.



Michael Sherrard

Président du conseil d'administration
Métiers spécialisés Ontario

Message de la directrice générale

Maintenant plus que jamais, une solide main-d'œuvre des métiers spécialisés est essentielle à la résilience économique de l'Ontario. En période de changement et d'incertitude, les professionnelles et professionnels des métiers spécialisés jouent un rôle crucial en préservant l'évolution des industries, la croissance des entreprises et la prospérité des collectivités. Métiers spécialisés Ontario s'engage à simplifier, à accélérer et à faciliter l'accès des gens aux métiers spécialisés et leur réussite, assurant ainsi à l'Ontario la main-d'œuvre nécessaire à son avenir.

Depuis ma prise de fonctions à titre de directrice générale, le dévouement, l'adaptabilité et l'expertise des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés de l'Ontario ont été une source d'inspiration. Ensemble, avec le soutien du gouvernement provincial, de nos partenaires de l'industrie et des membres de notre personnel, nous avons fait des pas de géant dans la modernisation de la formation par l'apprentissage, la rationalisation des processus et le renforcement du soutien pour les apprenties et apprentis et les compagnes et compagnons.

Ce plan renforce notre engagement à l'égard de l'amélioration continue et établit clairement la voie à suivre. En nous appuyant sur la mise en place de bases solides, nous continuons à nous consacrer à améliorer les services à la clientèle, à accroître les perspectives de carrière et à veiller à ce que le système des métiers spécialisés de l'Ontario demeure moderne, réceptif et prêt pour la réussite à long terme.

Je suis reconnaissante à notre gouvernement provincial, à notre conseil d'administration, à notre personnel et à nos partenaires de leur collaboration et de leur dévouement. Ensemble, nous continuerons à renforcer le système des métiers spécialisés de l'Ontario et à nous assurer qu'il demeure un moteur essentiel des débouchés et de la stabilité économiques.



Candice White
Directrice générale et registraire
Métiers spécialisés Ontario

Activités annuelles

Harmonisation stratégique et transformation

En 2024-2025, MSO a continué de faire avancer les priorités définies dans son premier Plan stratégique triennal (2023-2026) qui s'appuie sur quatre piliers fondamentaux :

1. Favoriser un modèle novateur d'apprentissage et de certification
2. Promouvoir et faire progresser les métiers spécialisés
3. Faciliter la recherche dans les métiers spécialisés
4. Établir un secteur des métiers spécialisés diversifié, équitable et inclusif

Ces piliers ont façonné l'orientation stratégique de MSO et guidé l'élaboration de son Plan stratégique 2024-2025 et sa réponse à la lettre de directives du ministre. Les activités de MSO au cours de cette année illustrent une harmonisation solide avec ces trois documents, assurant ainsi l'intégration totale des priorités du gouvernement — comme l'amélioration du service à la clientèle, l'optimisation de la prestation de services par la voie numérique et la promotion du développement inclusif de la main-d'œuvre — à ses activités.

La LOPMS énonce le mandat organisationnel de MSO et comprend des dispositions qui, si elles sont promulguées, transféreraient la responsabilité des voies d'apprentissage et de l'administration des examens de certification du MTIFDC à MSO.

Pour soutenir la planification de cet état futur, le MTIFDC a embauché MNP LLP⁹ pour collaborer à la fois avec le Ministère et MSO à l'élaboration d'options de prestation de services à l'état de maturité de l'organisme. Pendant la période de référence du rapport annuel, MSO, par l'intermédiaire de son équipe chargée de la transition et en étroite partenariat avec le MTIFDC dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe, a achevé la conception des plans de mise en œuvre qui ont été approuvés ultérieurement par le gouvernement.

Tout au long de l'année passée (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025), MSO a accompli d'importants progrès dans le cadre des quatre piliers stratégiques. Ces activités ont soutenu la transformation de MSO en tant qu'organisme de la Couronne et son rôle de prestation de services modernes, accessibles et axés sur la clientèle au sein de l'écosystème des métiers spécialisés de l'Ontario.

⁹ MNP LLP : Société à responsabilité limitée Meyers Norris Penny

Pilier 1 : Favoriser un modèle novateur d'apprentissage et de certification

Objectifs	Activités en cours ou achevées
A) Simplifier les parcours d'apprentissage	Avons élaboré des modèles de l'état futur de la prestation de services pour l'apprentissage et la certification, en collaboration avec le MTIFDC.
B) Améliorer les processus de certification et d'examen	Améliorations au portail numérique de MSO pour rationaliser les demandes de certification et le suivi des carnets de route.
C) Mettre à jour les normes de formation et de programmes d'études	Avons lancé les certificats de métiers et les cartes de portefeuille bilingues pour améliorer l'accessibilité et la commodité.
D) Communiquer clairement le modèle de l'Ontario	Avons finalisé le cadre de l'ordre de priorité des mises à jour aux normes de programmes d'études et de formation.
	Avons poursuivi le travail dans le cadre du projet de reconnaissance des titres de compétences étrangers pour accélérer la délivrance des certificats de métiers.
	Avons renforcé le soutien des examens par l'intermédiaire d'une unité spécialisée qui a soutenu 5 852 candidats en 2024 et abouti à un taux de réussite de 26 % lors de la tentative suivante.

Pilier 2 : Promouvoir et faire progresser les métiers spécialisés

Objectifs	Activités en cours ou achevées
A) Promouvoir les métiers spécialisés en tant que carrières viables et respectées	Avons participé aux salons de l'emploi annuels « Prochain niveau! » à titre de partenaire partout en Ontario, ciblant les élèves, les parents et les éducatrices et éducateurs.
B) Améliorer la compréhension et la participation du public	Avons organisé le premier Sommet de l'industrie pour plus de 250 parties prenantes et il est prévu de l'organiser maintenant chaque année en lui ajoutant une cérémonie de remise des prix.
C) Améliorer la participation des parties prenantes	Avons maintenu la participation active des parties prenantes, grâce aux visites dans les écoles, aux événements de l'industrie et aux groupes consultatifs.
	Avons amélioré la sensibilisation du public en utilisant des contenus ciblés dans les médias sociaux qui mettent en valeur des professionnelles et professionnels des métiers spécialisés, surtout les femmes et les membres des groupes sous-représentés.
	Avons terminé la recherche sur l'opinion publique pour évaluer la connaissance de MSO et de la valeur de la certification des métiers spécialisés.
	Avons recruté un expert-conseil en marketing pour réaliser une campagne de marketing au lancement prévu au printemps et à l'automne 2025.

Pilier 3 : Faciliter la recherche dans les métiers spécialisés

Objectifs	Activités en cours ou achevées
A) Utiliser des données et la recherche pour éclairer les politiques	Avons présenté conjointement avec le MTIFDC les données du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI) à Statistique Canada.
B) Établir MSO en tant que centre d'excellence pour l'information sur les métiers spécialisés	Avons poursuivi l'élaboration du dictionnaire de données et des cadres de partage des données.
C) Promouvoir la prise de décisions fondées sur des données probantes	Avons lancé un centre de recherche en ligne pour y rassembler les ressources d'information et concernant les politiques à l'intention des employeurs, des apprenties et apprentis et des intermédiaires.
	Avons fait appel aux commissions de planification de la main-d'œuvre pour cerner les données et les renseignements importants sur la main-d'œuvre.
	Avons participé à des initiatives nationales de recherche par l'intermédiaire du Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage (CCDA), notamment sur la littératie climatique et la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance (DEIA).

Pilier 4 : Établir un secteur des métiers spécialisés diversifié, équitable et inclusif

Objectifs	Activités en cours ou achevées
A) Assurer la représentation de la population diversifiée de l'Ontario	Avons soutenu l'inclusion par le biais de comités consultatifs de l'industrie (CCI) qui intègrent la participation diversifiée à l'élaboration des programmes d'études et des examens.
B) Promouvoir l'accès équitable à l'apprentissage et à la certification	Avons intégré les compétences inclusives aux normes d'apprentissage (p. ex. anti-intimidation, communication).
C) Mettre en place des pratiques internes et externes inclusives	Avons participé à des communautés de pratique nationales pour mettre en commun les pratiques exemplaires en matière d'équité et d'accessibilité.
	Avons continué de présenter nos rapports annuels au commissaire à l'équité de l'Ontario pour assurer la transparence et l'équité des processus de certification.
	L'unité de soutien des examens offre un soutien ciblé pour aider les clients en quête d'équité à surmonter les obstacles à la certification.

Conformité à la lettre de directives 2024-2025 du ministre

MSO répond activement aux attentes clés indiquées dans la lettre annuelle du ministre.

- **Reconnaissance des titres de compétence** : progression du projet reconnaissance des titres de compétences étrangers pour les métiers à forte demande.
- **Mise à jour des normes** : finalisation du cadre d'évaluation des programmes d'études et mise à jour des normes des métiers spécialisés avec la contribution de l'industrie.

- **Promotion des métiers spécialisés** : activités de sensibilisation, de communication dans les médias sociaux et de recherche pour améliorer la perception et la sensibilisation.
- **Préparation à la gouvernance** : amélioration des processus organisationnels en préparation pour l'accroissement des pouvoirs en vertu de la LOPMS, y compris pour le transfert de l'administration de l'apprentissage et des examens.

Activités des services d'inscription

Renforcement des capacités en vue de la préparation aux examens

Nous avons accru le soutien et les ressources offerts aux candidats et candidates qui préparent l'examen en vue d'obtenir leur certificat de qualification, y compris en augmentant le nombre de places dans le système d'apprentissage virtuel, ce qui a amélioré la préparation des candidates et candidats à l'examen et leurs taux de réussite.

Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Nous avons instauré un processus officiel pour reconnaître les titres de compétences étrangers en rationalisant son accès pour les immigrants qualifiés. Cette initiative appuie les priorités du gouvernement liées à l'intégration à la main-d'œuvre, l'inclusion et l'équité en éliminant les obstacles pour les travailleuses et travailleurs formés à l'étranger qui souhaitent se joindre à la main-d'œuvre des métiers qualifiés de l'Ontario.

Évaluation de la mobilité de la main-d'œuvre nationale

Les pratiques d'évaluation ont été améliorées en ajoutant une voie d'accès au portail numérique de MSO pour la présentation de demandes interprovinciales. Cette amélioration facilite la reconnaissance des titres de compétences entre les provinces et les territoires, contribuant ainsi aux objectifs de mobilité de la main-d'œuvre nationale et aidant les travailleuses et travailleurs à effectuer une transition sans heurt d'une administration à l'autre.

Prestation de services bilingues

Pour améliorer l'accessibilité pour la clientèle francophone, nous avons recruté d'autres membres du personnel bilingues. Cette initiative confirme notre engagement à l'égard de la prestation de services équitables et assure la conformité aux exigences relatives aux langues officielles, contribuant ainsi à rendre le service à la clientèle plus inclusif et adapté.

Mise en œuvre d'autocollants pour le renouvellement

Nous avons mis en œuvre avec succès l'utilisation d'autocollants pour le renouvellement à l'intention des compagnes et des compagnons, ce qui améliore l'efficacité opérationnelle et l'expérience des compagnes et des compagnons pour maintenir leurs titres de compétences. Cette initiative rationalise les processus et facilite le renouvellement de leur accréditation.

Préparation à la transition de l'apprentissage vers Métiers spécialisés Ontario

Nous avons participé aux activités de planification et de coordination pour appuyer la transition des responsabilités de l'inscription aux programmes d'apprentissage, de l'achèvement de la formation et de l'administration des examens à MSO. L'évaluation de l'état de préparation des systèmes et la planification du transfert complet des connaissances ont fait partie de ce travail pour assurer une transition en douceur et efficace, qui a eu lieu le 2 avril 2025.

Ces initiatives ont appuyé directement les priorités du gouvernement en promouvant l'intégration de la main-d'œuvre par la reconnaissance des titres de compétences étrangers et interprovinciaux, l'amélioration de l'accessibilité des services par l'utilisation d'outils numériques et le renforcement des services d'accréditation et de reconnaissance des titres de compétences de l'Ontario.

Mesures du rendement

Gouvernance, responsabilité et conformité

Dans la lettre annuelle de directives 2024-2025, MSO a été chargé de finaliser un protocole d'entente (PE) avec le ministre et de fonctionner en conformité totale avec les dispositions législatives et politiques pertinentes, y compris celles de la Directive concernant les organismes et les nominations, de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de la *Loi sur les services en français*. MSO s'est également conformé aux mandats du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement et a commencé à présenter chaque trimestre des évaluations de l'optimisation des ressources. La publication du Rapport annuel 2022-2023, le 26 mars 2024, et l'examen des politiques internes démontrent l'engagement à la transparence, la responsabilité et l'intégrité éthique.

Efficacité opérationnelle et prestation de services

Conformément à la directive du ministre, MSO a mis en place un échancier de service standard pour traiter les inscriptions aux programmes d'apprentissage, réduisant ainsi la durée des traitements de 60 à 12 jours avant le mois d'avril 2024. L'organisme a également mis l'accent sur l'amélioration des services axés sur le numérique et sur le suivi de la satisfaction des clients. Des mises à jour ont été fournies au Ministère, notamment sur les améliorations au portail numérique de la qualification professionnelle, ainsi que des rapports trimestriels sur l'exécution du mandat en matière de prestation de services.

Transformation numérique et expérience client

MSO a fait progresser son programme axé sur le numérique en poursuivant le projet pilote des carnets de route numériques pour dix métiers spécialisés et en améliorant les outils numériques destinés aux clients, conformément à la directive du ministre d'adopter des outils axés sur la clientèle et le numérique. Des rapports d'étape réguliers ont été présentés et des améliorations ont été apportées en utilisant des principes de conception agiles et axés sur l'utilisateur. Les outils de navigation numériques et la fonction du type de demandeur de la version 3.09 du portail numérique de la qualification professionnelle ont été lancés avec succès, témoignant ainsi d'une progression importante.

Mobilité de la main-d'œuvre et équivalence professionnelle

Pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, MSO a travaillé aux processus d'équivalence professionnelle et aux ententes de reconnaissance, plus particulièrement avec les administrations de l'ACEUM et de l'UE. Le lancement du processus de renouvellement des certificats de qualification arrivés à échéance et les mises à jour du parcours d'équivalence professionnelle sont conformes à ces objectifs. Des plans sont en cours de mise en œuvre pour la mention Sceau rouge et l'harmonisation entre les administrations.

Marketing, communications et opinion publique

MSO a lancé une campagne de communication et de marketing multimédia à l'échelle de la province pour promouvoir les possibilités offertes par l'apprentissage et sensibiliser les jeunes, les parents et le personnel enseignant aux carrières des métiers spécialisés. Des activités importantes ont été réalisées pour la campagne pendant la période de référence, y compris la sélection des entreprises de marketing et de publicité pour diriger la création et les achats dans

les médias, l'élaboration, la révision et le perfectionnement de deux séries de concepts de la campagne, ainsi que la mise à l'essai de messages stratégiques pour assurer leur pertinence et leur écho, chez les jeunes en particulier. Le lancement officiel de la campagne aura lieu au Sommet de l'apprentissage de l'Ontario 2025.

MSO a également offert une formation en relations publiques à la directrice générale précédente en mars 2024 et a lancé, en décembre 2023, *MSO connecté*, son premier bulletin d'information externe à l'intention des parties prenantes pour informer et mobiliser l'industrie, le personnel enseignant et les partenaires.

Initiatives d'emploi de la seconde chance et d'inclusion

MSO a été chargé de se positionner comme un employeur de la seconde chance et de promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). L'organisme a renouvelé l'accès à LinkedIn Learning, a révisé ses politiques internes de RH et a documenté ses activités de sensibilisation à l'intention des Ukrainiennes et Ukrainiens déplacés et des groupes sous-représentés, mettant ainsi en valeur des mesures systémiques d'amélioration des pratiques d'emploi.

Politique stratégique, recherche et utilisation des données

L'organisme a amélioré sa stratégie en matière de recherche et de données en créant un registre des données du système, en rendant des comptes fondés sur les résultats en réponse aux demandes fédérales et en préparant le partage de données à long terme avec le Ministère. La publication de dix années de données sur les certificats de qualification dans le centre de ressources de MSO et la présentation des rapports sur les projets du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) pour le T4 et le T1 attestent sa conformité aux engagements à l'égard des données ouvertes et des politiques fondées sur des données probantes.

Préparation à la transformation à long terme du système

MSO a pris des mesures de base en vue d'un modèle de prestation intégrée des services à l'état de maturité. La description détaillée des processus est achevée pour l'administration de l'apprentissage et des examens et les ébauches des futurs modèles de services ont été passées en revue. Une personne responsable de la transition a été nommée en février 2024 et la planification du Sommet de l'apprentissage de l'Ontario a débuté, ce qui illustre l'engagement de MSO à l'égard d'une transformation tournée vers l'avenir.

Domaine prioritaire	Principales exigences (formulées dans la lettre annuelle de directives)	Preuve d'achèvement
Gouvernance, responsabilité, conformité	Finaliser le PE, se conformer aux directives, présenter les rapports	Rapport annuel (mars 2024), révision des politiques de RH, évaluations de l'optimisation des ressources
Efficacité opérationnelle	Améliorer les échéanciers de traitement, les services numériques et la rétroaction des clients	Améliorations au portail numérique, rapports du PFIMS pour le T1 et le T4, mises à jour de l'inscription aux programmes d'apprentissage
Transformation numérique	Accroître les carnets de route numériques, améliorer la navigation, conception agile	Déploiement de la version 3.09, accroissement des outils numériques, production de rapports en temps réel

Mobilité de la main-d'œuvre et équivalence professionnelle	Rationaliser la reconnaissance, Sceau rouge, coordination pangouvernementale	Processus des certificats de qualification arrivés à échéance, mise à jour des parcours d'équivalence, planification de la reconnaissance
Marketing et communications	Campagne publique, formation aux médias, mobilisation des parties prenantes	Formation de la directrice générale aux médias (mars 2024), sondage du public, lancement du bulletin d'information (déc. 2023). Début de la production d'une campagne de marketing à plusieurs phases
Initiatives de la seconde chance et d'inclusion	Embauche inclusive, soutien des personnes déplacées, promotion de l'EDI	Mise à jour des politiques de RH, sensibilisation des Ukrainiennes et Ukrainiens, accès à LinkedIn Learning, initiative de reconnaissance des titres de compétences étrangers, collaboration avec les concessionnaires de véhicules de l'Ontario pour évaluer des techniciens d'entretien automobile (310S) en provenance des Philippines
Politique, recherche, utilisation des données	Stratégie, mesures du rendement, tableaux de bord, partage de données	Registre des données, politique relative aux données ouvertes, plans stratégiques, rapports du PFIMS
Transformation du système	Planification de l'état futur, conception des programmes, renforcement des capacités	Direction du projet de transition, rationalisation du parcours d'apprentissage, planification du Sommet de l'apprentissage

Performance financière

Pendant l'exercice financier 2024-2025, MSO a enregistré des revenus totaux de 22,4 millions \$, soit une augmentation importante par rapport à ceux de l'exercice précédent qui se chiffraient à 16,6 millions \$. Cette augmentation illustre à la fois une année solide sur le plan opérationnel et les retombées positives des initiatives de transformation.

L'équipe des services d'inscription de MSO a joué un rôle essentiel dans cette réussite en accélérant la communication avec les membres et en facilitant la transition des membres de l'ancien Ordre des métiers de l'Ontario vers MSO. Par conséquent, les revenus provenant des droits ont augmenté de 3,4 millions \$, soit de 33 %, en raison du grand nombre de membres de l'ancien Ordre des métiers qui se sont joints à MSO après la fin de l'activité de l'Ordre.

Les recettes générées par les frais d'examen ont également fortement augmenté — de 1,4 million \$, soit de 40 % — comme un plus grand nombre d'apprenties et apprentis et de compagnes et de compagnons expérimentés ont réussi leurs examens de qualification. Dans le même ordre d'idée, les recettes générées par les frais d'évaluation ont augmenté de 275 000 \$, soit de 25 %, en raison de la hausse des demandes d'évaluation d'équivalence professionnelle. Cette augmentation a été soutenue par une équipe accrue d'analystes, ce qui a permis à MSO de traiter un volume plus important d'évaluations tout au long de l'année.

MSO a également vu le financement sous forme de subventions augmenter de manière notable. Pendant la première année complète de prestation du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, le gouvernement du Canada a octroyé 1,0 million \$ pour financer le projet. En outre, pendant l'exercice financier 2024-2025, un projet triennal de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAAT) a été lancé pour promouvoir la santé et la sécurité dans les métiers spécialisés, en contribuant aux revenus à hauteur de 47 000 \$.

Les dépenses totales pour l'exercice se sont chiffrées à 22,8 millions \$, en hausse de 6,1 millions \$, soit de 37 %, par rapport à l'exercice financier précédent. Ces augmentations des coûts étaient prévues, puisque MSO a continué d'embaucher de nouveaux membres du personnel pour soutenir l'accroissement des activités de base, la transition des fonctions dirigées par le Ministère ainsi que la prestation de nouveaux programmes et la réalisation des nouveaux projets. Les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 4,8 millions \$, soit de 39 %, en raison à la fois de l'augmentation de l'effectif et de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective pour les employés de MSO représentés par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

D'autres augmentations notables des dépenses ont eu lieu dans les domaines des technologies de l'information, la publicité et la promotion, et la communication avec les membres. Ces dépenses sont attribuables à l'augmentation des activités de base et au transfert en cours des fonctions du Ministère à MSO.

MSO a déclaré un déficit de fin d'année de 475 000 \$, par rapport à 71 000 \$ pour l'exercice précédent. Malgré cette augmentation, le déficit a été moins important que prévu, comme plusieurs projets planifiés ont été reportés à l'exercice financier 2025-2026.

À la fin de l'exercice financier, MSO disposait d'une trésorerie d'un peu plus de 28 millions \$ et d'autres éléments d'actif de 807 000 \$. Le passif de l'organisme consistait en 2,2 millions \$ de créditeurs et 7,2 millions \$ de produits reportés. La variation nette des créances et dettes se chiffrait à 18,8 millions \$, dont 12,8 millions \$ étaient une provision pour créances douteuses et 6,0 millions \$ étaient non affectés.

Événements importants

Services d'inscription

Pendant le troisième trimestre de l'exercice 2024-2025, les services d'inscription ont fait face à plusieurs événements importants qui se sont répercutés sur la prestation de services. La gestion de chaque événement a fait appel à des stratégies d'atténuation ciblées pour minimiser la perturbation tout en appuyant les objectifs stratégiques de l'organisme. Ces événements étaient étroitement liés aux priorités énoncées dans le plan d'activité de MSO, et plus particulièrement aux domaines de la continuité des activités, de la prestation de services numériques et de l'intégrité des examens.

L'interruption potentielle du travail liée au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) a été particulièrement importante. Dès la réception d'un préavis de grève, les services d'inscription ont immédiatement accordé la priorité à la planification des mesures d'urgence. Bien qu'un arrêt de travail ait finalement été évité, cette menace a posé un risque grave pour la prestation des services essentiels d'inscription. Ce scénario concordait avec les priorités stratégiques en matière de préparation de la main-d'œuvre et de continuité des activités. Face à cette situation, l'organisme a réaffecté et formé de manière proactive le personnel en vue de maintenir les activités essentielles, a automatisé certains processus opérationnels pour améliorer l'efficacité et a diffusé en temps opportun des communications par voie numérique pour informer les clients des répercussions possibles sur les services.

Une grève de Postes Canada s'est également répercutée considérablement sur les services d'inscription en retardant la distribution des documents imprimés et la réception des demandes et des paiements des frais de renouvellement envoyés par la poste. Cette perturbation a créé une accumulation de demandes des clients et a souligné l'importance cruciale de la stratégie de transformation numérique de l'organisme. Les mesures d'atténuation ont notamment consisté à utiliser davantage les copies numériques des documents imprimés, à promouvoir l'utilisation des options de libre-service offertes par le biais du portail de Métiers spécialisés Ontario et à fournir aux clients des conseils clairs sur les solutions de remplacement numériques pour réduire les délais de traitement et assurer la continuité des services.

Ces événements ont collectivement démontré l'importance de la résilience, de la gestion proactive des risques et de l'innovation continue dans la prestation de services. L'organisme demeure déterminé à protéger l'intégrité des services d'inscription et à maintenir la confiance du public envers le système des métiers spécialisés de l'Ontario.

Vue d'ensemble de la gestion des risques

MSO continue de cerner et d'éliminer les risques associés à l'établissement et à la réalisation de son mandat et des objectifs de son plan d'activité. À mesure que la maturité de l'organisme progresse au-delà de sa phase initiale de mise en place, son plan de gestion des risques évolue pour qu'il demeure prêt à faire face aux risques — en cernant clairement les risques pour les comprendre totalement et en s'appuyant sur des stratégies visant à réduire leur probabilité ou à atténuer leurs répercussions.

L'organisme a également continué de satisfaire aux exigences du processus trimestriel d'évaluation des risques du gouvernement. Des rapports sont régulièrement transmis au Ministère pour décrire les principaux risques et les stratégies d'atténuation correspondantes.

Catégorie de risque	Description	Stratégies d'atténuation
Responsabilité et établissement	Transition d'un organisme de réglementation à un organisme de la Couronne, assorti de nouvelles normes financières et de gouvernance	Élaboration des documents nécessaires à la reddition de comptes, harmonisation des pratiques financières avec les règles du gouvernement, amélioration des processus de conformité
Portail numérique de Métiers spécialisés Ontario	Lancement et stabilisation de la plateforme numérique amorcée avant la formation de MSO	Achèvement de la version initiale du portail, résolution des problèmes du système et des données, grâce à de nouvelles versions et à des essais
Risques du marché du travail	Pénuries dues aux départs en retraite et au manque de représentation des groupes sous-représentés	Sensibilisation ciblée, recrutement inclusif et promotion des carrières des métiers spécialisés fondée sur la recherche.

Principales catégories de risque et stratégies d'atténuation

1. Responsabilité et établissement du nouvel organisme de la Couronne

MSO a réussi à satisfaire à la majorité de ses obligations de responsabilité et de transparence en tant qu'organisme de la Couronne. Il continue d'améliorer ses pratiques internes de gouvernance et de reddition de comptes, conformément à son mandat législatif. Les documents initiaux de reddition de comptes requis en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations ont été élaborés et les améliorations continues apportées aux processus assurent leur conformité totale. En outre, à la suite de sa transition d'organisme de réglementation fondé sur des honoraires, MSO a révisé ses pratiques financières et comptables héritées de son statut précédent pour les harmoniser avec les normes comptables du gouvernement en comblant les lacunes cernées.

2. Portail numérique de Métiers spécialisés Ontario

La création du portail numérique de Métiers spécialisés a été amorcée par le MTIFDC avant l'établissement de MSO. Conçu pour être une plateforme conviviale et à guichet unique pour

appuyer les services pour les métiers spécialisés et l'apprentissage, sa première version est achevée. Les risques de la transition cernés dans des rapports précédents ont été atténués du point de vue de l'infrastructure, y compris grâce à l'application de correctifs de mise à niveau au système Amanda, aux actualisations provenant du fournisseur et à la migration réussie du centre de données conforme à la stratégie à long terme de MSO et à l'orientation technologique du Ministère. Les problèmes d'inexactitude des données ont également été résolus et le système a réussi à la fois la vérification par CSA et le test annuel de pénétration. Bien que le MTIFDC soit encore responsable du portail pendant l'année prochaine, y compris pour la gestion du contrat et des relations avec le fournisseur, MSO contribue activement aux deux prochaines versions du portail pour s'assurer qu'elles répondront à ses besoins opérationnels. MSO progresse également dans son travail en vue d'établir à l'interne la capacité du personnel de soutenir le fonctionnement continu du portail lors des phases suivantes.

3. Risques du marché du travail

MSO continue de suivre les risques du marché du travail et d'y donner suite, y compris celui des pénuries de personnel liées au vieillissement de la population active et à la sous-représentation de certains groupes démographiques dans les métiers spécialisés. Pour remédier à ces problèmes, l'organisme promeut activement les métiers spécialisés en tant que carrière de choix. Ses stratégies sont notamment des initiatives ciblées de sensibilisation, des mesures de recrutement inclusif et des approches fondées sur des données probantes, éclairées par le plan de recherche de MSO.

Résumé de l'incidence sur les ressources humaines

MSO reconnaît que le recrutement et le maintien en poste d'une main-d'œuvre diversifiée, énergique, mobilisée et compétente sont indispensables à son succès à long terme. À mesure que l'organisme continue de mûrir, une stratégie des ressources humaines ciblée sera indispensable pour soutenir l'exécution du mandat de MSO. Cette démarche comprendra une évaluation de la rémunération à tous les échelons de l'organisation, des postes de direction aux postes couverts par la convention collective. Cela nous permettra de vérifier que les descriptions de poste sont à jour, conformes aux principes de l'égalité salariale et que MSO demeure concurrentiel sur le marché du travail en tant qu'employeur de premier choix.

La stratégie des RH définira également les moyens à employer pour promouvoir l'engagement des employés et pour maintenir à l'effectif les personnes les plus talentueuses. Ces objectifs seront atteints grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de pratiques pertinentes en matière de ressources humaines. MSO continuera de rechercher et d'attirer les candidats exceptionnels, conformément aux priorités ministérielles, en utilisant les meilleurs outils de sélection et en mettant résolument l'accent sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance (DEIA). L'organisme planifie également la mise en œuvre d'un système de suivi des candidats pour améliorer les processus de recrutement, dans le cadre d'une mise à jour plus générale du système de gestion des RH.

Pour intégrer la DEIA en tant qu'élément fondamental de la culture du milieu de travail de MSO, un cadre complet de DEIA sera élaboré et mis en application. Ce cadre définira des stratégies pratiques et réalistes pour s'assurer que tous les employés se sentent appréciés, respectés et inclus.

MSO continuera de collaborer activement avec son partenaire de négociation, la section 503 du SEFPO. MSO vient de réussir à négocier une nouvelle convention collective qui sera valide jusqu'au 31 décembre 2025. En se préparant à la prochaine ronde de négociations, MSO se concentrera également sur ses engagements à effectuer des recherches et à déterminer la faisabilité et les possibilités associées à un régime de retraite à prestations déterminées, ainsi qu'aux mises à jour éventuelles à l'assurance-maladie collective.

MSO s'engage à se positionner comme un organisme d'apprentissage qui responsabilise les chefs de file et qui soutient la croissance et le perfectionnement professionnel de sa main-d'œuvre. Une solide stratégie d'apprentissage et de perfectionnement, y compris l'utilisation d'un système de gestion de l'apprentissage, sera essentielle à cette approche.

Pour soutenir la résilience et la continuité organisationnelles, MSO mettra à profit sa stratégie de planification de la relève en place pour maintenir l'efficacité opérationnelle et conserver la connaissance institutionnelle. Une nouvelle stratégie des salaires et de rémunération globale sera également mise en œuvre pour promouvoir l'impartialité, l'équité et le maintien à l'effectif des personnes les plus talentueuses à tous les échelons de l'organisme.

L'efficacité opérationnelle sera encore plus améliorée grâce aux mises à jour du Système de gestion des ressources humaines (SGRH). Ces mises à jour pourront comprendre l'examen de

l'offre actuelle de services et l'accroissement du système d'accès ou des modules pour mieux répondre aux besoins du personnel et des RH. De plus, MSO passera en revue et mettra à jour ses politiques et procédures de RH en vigueur pour s'assurer qu'elles demeurent actuelles et pertinentes, tout en élaborant de nouvelles politiques au besoin.

Dans le cadre de sa planification en cours de la main-d'œuvre, MSO prépare les employés à la transition d'un milieu de travail totalement à distance vers un modèle de travail en bureau ou hybride. Ces mesures seront gérées judicieusement pour soutenir à la fois les objectifs organisationnels et le bien-être des employés.

Enfin, MSO continue de fonctionner dans le cadre de l'affectation actuelle du personnel, pendant qu'il collabore avec le MTIFDC pour soutenir la planification et la mise en œuvre d'un futur modèle de prestation intégrée des services. Bien que l'augmentation du nombre d'ETP permette la transition d'un grand nombre de nouveaux services vers MSO, l'organisme pense vraiment que la poursuite de la discussion avec le Ministère est nécessaire à mesure que la prestation de services continue de prendre de l'envergure et qu'un nombre supérieur d'ETP pourra être nécessaire.

Personnes nommées

Composition du conseil d'administration, nominations et rémunérations

Personne nommée	Date de la première nomination	Date de fin du mandat actuel	Rémunération annuelle totale	Tarif quotidien de rémunération	Présence aux réunions du conseil — <i>Huit réunions ont eu lieu au total, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025</i>
Walid Abou-Hamde, membre	10 août 2023	9 août 2025 Démission le 26 juin 2024	400,00 \$	200,00 \$	4/8
James Barry, membre	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	1 300,00 \$	200,00 \$	4/8
John Breslin, membre	6 janvier 2022	1 ^{er} février 2026	3 000,00 \$	200,00 \$	7/8
Michael Gallardo, membre	17 janvier 2022	17 janvier 2027	3 900,00 \$	200,00 \$	8/8
Bradley Hill, membre*	1 ^{er} février 2024	31 janvier 2026	0,00 \$	200,00 \$	8/8
Ronald Kelusky, membre	1 ^{er} janvier 2022	31 décembre 2024	2 600,00 \$	200,00 \$	6/8
Karen Renkema-Millar, membre	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2027	1 900,00 \$	200,00 \$	6/8
Bradley Nicpon, membre	10 août 2023	9 août 2025	2 100,00 \$	200,00 \$	7/8

Jason Ottey, membre	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2027	2 800,00 \$	200,00 \$	7/8
Michael Sherrard, président	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2028	10 675,00 \$	350,00 \$	8/8
Christine Wellenreiter, membre	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2027	6 282,00 \$	200,00 \$	8/8
Bradley West, membre	16 janvier 2025	16 janvier 2028			1/8
Rémunération totale du conseil d'administration 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025			34 957 \$	S.O.	
Melissa Young, directrice générale/registraire	1 ^{er} janvier 2022	15 novembre 2024	Melissa Young a reçu un salaire annuel en tant que directrice générale/registraire, mais ne reçoit pas de rémunération en tant que membre d'office du conseil.	S.O.	
Candice White, directrice générale/registraire	25 novembre 2024	25 novembre 2027	Candice White a reçu un salaire annuel en tant que directrice générale/registraire, mais ne reçoit pas de rémunération en tant que membre d'office du conseil.	S.O.	

*Veuillez noter que les chiffres de la colonne « Présence aux réunions du conseil » du tableau représentent le nombre de réunions auxquelles chaque membre du conseil a participé. Certaines absences s'expliquent par le fait qu'un membre n'avait pas encore été nommé au moment d'une ou de plusieurs réunions :

- **Walid Abou-Hamde** ne faisait pas partie du conseil d'administration lors des réunions de septembre, d'octobre et de novembre 2024, ainsi que de février 2025.
- **James Barry** ne faisait pas partie du conseil d'administration lors de la réunion de février 2025.
- **Ronald Kelusky** ne faisait pas partie du conseil d'administration lors de la réunion de février 2025.
- **Bradley West** s'est joint au conseil d'administration en février 2025 et a été présent à la réunion de ce mois-là.

Comités et sous-comités du conseil d'administration

Les comités suivants ont été créés pour aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités.

Le **comité exécutif** est chargé d'aider le conseil d'administration dans son rôle de supervision. Il gère les affaires de l'organisme entre les réunions du conseil et aide ce dernier à s'acquitter de son mandat.

Membres :

- John Breslin, membre
- Michael Gallardo, membre
- Karen Renkema-Millar, membre
- Jason Ottey, membre
- Michael Sherrard — président du conseil d'administration et président du comité
- Christine Wellenreiter, membre

Le **comité des finances et de la vérification** est chargé d'aider le conseil d'administration dans son rôle de supervision des finances de l'organisme.

Membres :

- Bradley Hill, membre
- Karen Renkema-Millar — présidente du comité
- Michael Sherrard — président du conseil d'administration et membre du comité
- Bradley West, membre

Le **comité de gouvernance** est chargé d'aider le conseil d'administration dans sa gouvernance interne.

Membres :

- Michael Gallardo — président du comité
- Bradley Nicpon, membre
- Michael Sherrard — président du conseil d'administration et membre du comité

Le **sous-comité de DEIA** est un sous-comité du comité de gouvernance chargé de fournir des conseils et d'aider l'organisme à s'acquitter des obligations de promotion de la diversité et de l'équité au sein du secteur des métiers spécialisés et du modèle d'apprentissage.

Membres :

- John Breslin, membre
- Michael Gallardo — président du sous-comité
- Jason Ottey, membre
- Michael Sherrard — président du conseil d'administration et membre du comité
- Christine Wellenreiter, membre

États financiers de
Métiers spécialisés Ontario

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1—3
État de la situation financière.....	4
État du résultat net.....	5
État de l'évolution de l'actif net.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires.....	8-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil
d'administration de
Métiers spécialisés
Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Métiers spécialisés Ontario (« MSO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états du résultat net, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (l'« exercice »), ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de MSO au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de vérification généralement reconnues (NVGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de MSO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements. Les autres renseignements comprennent les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre vérificateur concernant ceux-ci, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements identifiés ci-dessus et, ce faisant, à considérer si ces autres renseignements sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de la vérification, ou s'ils semblent autrement comporter des inexactitudes

importantes.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de vérification. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués sur ces autres renseignements, nous concluons à l'existence d'anomalies significatives dans ces autres renseignements, nous sommes tenus d'en faire état dans le présent rapport du vérificateur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de MSO de poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider MSO ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de MSO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NVGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de MSO.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de MSO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener MSO à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des états financiers, dans leur ensemble, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 26 juin 2025

Métiers spécialisés Ontario
 État de la situation financière
 Au 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif			
À court terme			
Trésorerie	3.	28 079 375	31 355 588
Débiteurs	4.	332 868	247 937
Charges payées d'avance		293 167	403 260
		28 705 410	32 006 785
À long terme			
Dépôts		93 085	93 085
Immobilisations	5.	88 449	190 509
		28 886 944	32 290 379
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6.	2 214 976	1 909 418
Produits reportés	7.	7 236 783	10 686 170
Incitatifs à la location reportés		-	6 216
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	11.	54 616	93 992
		9 506 375	12 695 796
À long terme			
Apports reportés liés aux immobilisations	8.	-	12 750
Apports reportés	9.	499 368	176 305
Incitatifs à la location reportés		-	17 094
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	11.	33 833	65 869
		533 201	272 018
		10 039 576	12 967 814
Engagements	11.		
Actif net			
Investi dans les immobilisations		-	17 898
Grevé d'une affectation interne		12 801 200	12 801 200
Non affecté		6 046 168	6 503 467
		18 847 368	19 322 565
		28 886 944	32 290 379

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Métiers spécialisés Ontario

État du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Produits			
Frais aux clients	7.	13 840 342	10 410 310
Frais d'examen	7.	4 779 909	3 403 950
Frais d'évaluation	7.	1 355 409	1 081 540
Produits d'intérêts	3.	1 298 350	1 502 449
Subvention – gouvernement du Canada	9.	1 031 018	129 020
Subvention – CSPAAT	9.	46 869	-
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	8.	12 750	750
Subvention – province de l'Ontario		-	3 921
Produits de commandite		-	76 500
		22 364 647	16 608 440
Charges			
Salaires et avantages sociaux	12.	17 189 236	12 399 874
Communications avec les membres		1 665 554	720 803
Technologies de l'information		1 051 752	731 577
Services professionnels		559 681	670 331
Mobilisation des parties prenantes		481 946	504 494
Publicité et promotion		397 517	147 231
Frais de traitement des paiements		389 605	344 770
Occupation des locaux		373 207	378 037
Formation et recrutement		244 339	291 045
Cotisations		163 821	158 554
Assurance		144 351	109 168
Amortissement des immobilisations		136 174	159 449
Fournitures et équipement		42 661	64 005
		22 839 844	16 679 338
Insuffisance des produits sur les charges		(475 197)	(70 898)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario

État du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2025

	Investi dans les immobilisations \$	Grevé d'une affectation interne \$	Non affecté \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Actif net, début de l'exercice	17 898	12 801 200	6 503 467	19 322 565	19 393 463
Insuffisance des produits sur les charges	(123 424)	-	(351 773)	(475 197)	(70 898)
Acquisitions nettes d'immobilisations	34 114	-	(34 114)	-	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisition contractées	(88 449)	-	88 449	-	-
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	159 861	-	(159 861)	-	-
Actif net, fin de l'exercice	-	12 801 200	6 046 168	18 847 368	19 322 565

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Métiers spécialisés Ontario
 État des flux de trésorerie
 Exercice clos le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement			
Insuffisance des produits sur les charges		(475 197)	(70 898)
Ajouter les éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		136 174	159 449
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	8.	(12 750)	(750)
Incitatifs à la location reportés		(23 310)	6 946
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs		(84 931)	94 692
Charges payées d'avance		110 093	(45 427)
Créditeurs et charges à payer		305 558	307 035
Produits reportés		(3 449 387)	1 691 369
		(3 493 750)	2 142 416
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(34 114)	(102 557)
Activités de financement			
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition		(159 861)	(94 003)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition contractées		88 449	102 557
Apports reportés liés aux immobilisations reçus	8.	-	13 500
Apports reportés reçus	9.	323 063	176 305
		251 651	198 359
(Diminution) augmentation de la trésorerie		(3 276 213)	2 238 218
Trésorerie, début de l'exercice		31 355 588	29 117 370
Trésorerie, fin de l'exercice		28 079 375	31 355 588

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des activités

Métiers spécialisés Ontario est un organisme de la Couronne régi par un conseil d'administration qui offre des services opérationnels. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022, cet organisme a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario et est prorogé en tant que personne morale sans capital-actions, comme le prévoit la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*. L'organisme exerce ses activités sans lien de dépendance avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, et il est responsable de la certification des métiers spécialisés en Ontario, y compris :

- la création de programmes d'apprentissage;
- l'évaluation de l'expérience et des qualifications;
- la délivrance et le renouvellement des Certificats de qualification;
- la tenue d'un registre public des personnes pouvant légalement exercer un métier à accréditation obligatoire;
- la réalisation de travaux de recherche concernant les métiers et l'apprentissage.

À titre d'organisation sans capital-actions, MSO fait l'objet d'une exonération d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)d de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sous réserve du respect de certains critères. MSO confirme qu'à sa connaissance, il respecte les critères et est admissible à ce statut fiscal chaque année depuis sa constitution en vertu de la loi.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et s'appuient sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de MSO. Selon cette hypothèse, un organisme est considéré comme capable de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

2. Principales conventions comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») pour les organismes sans but lucratif du secteur public, comme l'a recommandé le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »), et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Les produits à recevoir au titre des honoraires des clients sont comptabilisés pour l'exercice auquel ils se rapportent, déduction faite de la provision pour créances douteuses. La partie des honoraires des clients collectée en se rapportant à un exercice ultérieur est comptabilisée comme des produits reportés.

Les frais d'examen sont comptabilisés comme des revenus quand les résultats des examens sont connus et communiqués au candidat.

Les frais d'évaluation sont comptabilisés comme des revenus quand les évaluations sont achevées.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés comme des produits pour l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits tirés des subventions sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées.

Les produits de commandite comprennent les produits provenant de parties tierces qui sont comptabilisés à la conclusion de l'événement financé.

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers

MSO comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur. Par la suite, à chaque date de clôture, il évalue la trésorerie à la juste valeur, les débiteurs et les créditeurs et les charges à payer au coût amorti. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée restante du contrat de location ou la durée de vie utile estimative, selon la plus courte échéance :

Matériel informatique : 3 ans

Logiciels : 3 à 5 ans

Matériel de bureau, mobilier et agencements : 5 ans

Contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition comprennent plusieurs contrats de location visant du matériel informatique, lesquels sont assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen de néant et sont amortis de façon linéaire sur trois ans, soit la durée des contrats.

Provision pour créances douteuses

MSO comptabilise une provision pour créances douteuses en tenant compte de l'ancienneté d'une créance impayée et de la probabilité de son recouvrement. Des provisions sont également constituées si les informations recueillies lors des efforts de recouvrement indiquent que la créance est douteuse. Une provision est reprise une fois que le recouvrement de la dette est assuré ou que le montant est radié.

Actif net grevé d'une affectation interne

L'actif net grevé d'une affectation interne est réservé aux fins des initiatives stratégiques à long terme et des événements significatifs imprévus pouvant avoir une incidence défavorable sur les activités de MSO. Aucune somme n'a été dépensée pendant cet exercice (2024 – 198 000 \$).

Régimes de retraite collectifs

MSO comptabilise sa participation au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et au régime de retraite OPTrust sous forme de cotisations à des régimes à cotisations déterminées. MSO cotise aux régimes sur la base des gains cotisables des employés qui y participent et comptabilise les dépenses liées à ces régimes quand les cotisations sont versées.

Utilisation d'estimations

Pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière.

Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La provision pour créances douteuses, les charges à payer et l'amortissement des immobilisations sont parmi les éléments qui exigent de faire d'importantes estimations et hypothèses.

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Trésorerie

Les comptes en banque de MSO se trouvent dans une banque à charte canadienne. Les comptes portent intérêt au taux préférentiel moins 2,0 % (2024 – taux préférentiel moins 2,0 %).

4. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Montants à recevoir des clients	614 683	247 750
Provisions pour créances douteuses	(355 157)	(136 831)
Intérêts à recevoir	73 342	137 018
	332 868	247 937

5. Immobilisations

	2025	2024		
	\$	\$		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels connexes	-	-	-	17 584
Matériel de bureau, mobilier et agencements	-	-	-	10 762
Matériel informatique et logiciels connexes loués	303 156	214 708	88 448	162 163
	303 156	214 708	88 448	190 509

Au 31 mars 2025, les immobilisations consistent seulement en matériel informatique en location et logiciels connexes. Tout le reste du mobilier et des agencements sont entièrement amortis et ne sont plus utilisés.

6. Crédateurs et charges à payer

Les crédateurs et les charges à payer équivalent au montant de 339 021 \$ en sommes à payer par l'État (2024 – 273 046 \$).

7. Produits reportés

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	10 686 170	8 994 801
Ajouter : montants reçus	16 526 273	16 608 169
Déduire : frais aux clients comptabilisés en produits	(13 840 342)	(10 410 310)
Déduire : frais d'examen comptabilisés en produits	(4 779 909)	(3 403 950)
Déduire : frais d'évaluation comptabilisés en produits	(1 355 409)	(1 081 540)
Déduire : produits de commandite comptabilisés en produits	-	(21 000)
Solde à la fin de l'exercice	7 236 783	10 686 170

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

7. Produits reportés (suite)

En 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario a reçu une subvention du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (« MFCU ») qui avait pour objectif de contrebalancer partiellement les frais aux clients des clients mutés du MFCU (les « crédits du MFCU »). Au 31 mars 2025, le taux auquel les crédits du MFCU ont été utilisés pour contrebalancer les frais aux clients est négligeable. De plus, l'obligation légale de retourner les crédits du MFCU si le ministère le demande a expiré. Par conséquent, les crédits du MFCU ne sont plus un passif important pour MSO et sont comptabilisés comme des produits à recevoir au titre des honoraires des clients.

8. Apports reportés liés aux immobilisations

	2025	2024
	\$	\$
	12 750	-
Solde d'ouverture	-	13 500
Ajouter : montants reçus	(12 750)	(750)
Déduire : montants comptabilisés en produits	-	12 750
Solde à la fin de l'exercice	-	-

9. Apports reportés

	2025	2024
	\$	\$
	176 305	-
Solde d'ouverture	1 400 950	327 825
Ajouter : montants reçus	(1 077 887)	(132 941)
Déduire : montants comptabilisés en produits	-	(18 579)
Déduire : montants versés	499 368	176 305
Solde à la fin de l'exercice	-	-

Au cours de l'exercice, MSO a reçu 986 451 \$ (2024 – 341 325 \$) du gouvernement du Canada pour soutenir son initiative de modernisation des normes de formation par l'apprentissage et de programmes d'études pour les métiers désignés Sceau rouge. Cette initiative a débuté en décembre 2023 et devrait se terminer en mars 2028. Le financement reçu a servi aux coûts liés au projet. Tous les fonds excédentaires fournis au-delà de ce à quoi MSO a droit sont remboursables à la réception d'un avis du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2025, le montant remboursable est zéro \$ (2024 – zéro \$).

Au cours de l'exercice, MSO a reçu 414 500 \$ (2024 – zéro \$) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAAT) pour promouvoir la santé et la sécurité au travail au sein du système d'apprentissage de l'Ontario. Cette initiative a débuté en décembre 2024 et devrait se terminer en août 2027. Le financement reçu a servi aux coûts liés au projet. Tous les fonds excédentaires fournis au-delà de ce à quoi MSO a droit sont remboursables à la réception d'un avis de la CSPAAT. Au 31 mars 2025, le montant remboursable est zéro \$ (2024 – zéro \$).

10. Facilité de crédit

MSO a accès à une facilité de crédit auprès d'une grande banque dont le montant peut aller jusqu'à 100 000 \$ (2024 – 100 000 \$). La facilité de crédit n'est pas garantie et est disponible sous forme de cartes de crédit d'entreprise, d'une marge de crédit de fonctionnement et d'acceptations bancaires. Aucun montant n'a été prélevé au cours de l'exercice (2024 – zéro \$).

Métiers spécialisés Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2025

11. Engagements

MSO a des obligations en ce qui a trait à des contrats de location-acquisition non résiliables. Les paiements minimaux annuels pour les trois prochaines années se présentent comme suit :

	\$
2026	54 616
2027	26 244
2028	7 589
Total des obligations	<u>88 449</u>

12. Cotisations au Régime de retraite

Certains employés de MSO participent à la Caisse de retraite de la fonction publique de l'Ontario (la Caisse de retraite) qui est un régime de retraite à prestations définies. La province de l'Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) sont les promoteurs du Régime de retraite qui établit les cotisations annuelles que MSO doit lui verser. Les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles aux fins du financement prévues par la loi ne sont pas des actifs de MSO ou des obligations revenant à MSO, comme la responsabilité de la viabilité financière des caisses de retraite incombe à leurs promoteurs. Les charges engagées par MSO se limitent aux cotisations qu'il doit verser au Régime de retraite.

Les cotisations de MSO au régime pendant se sont élevées à 61 493 \$ (2024 – 59 147 \$).

13. Gestion des risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à une transaction manque à une obligation et que l'autre partie subisse en conséquence une perte financière. L'organisme est exposé au risque découlant de ses débiteurs. Afin de réduire le risque, MSO examine régulièrement le solde des débiteurs afin de déterminer si des montants sont considérablement en souffrance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que MSO éprouve des difficultés pour s'acquitter de ses obligations associées au passif financier. Le risque de liquidité découle des crédateurs et des charges à payer et des futurs engagements. MSO surveille le risque de liquidité en assurant la gestion du fonds de roulement, des flux de trésorerie et des facilités d'emprunt.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice actuel.